Caluire et Cuire, le 11 novembre 2026

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2026

Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e),

J'ai l'honneur de vous convier à participer à l'Assemblée générale mixte de notre association, qui se tiendra :

Le mercredi 2 DECEMBRE 2026 A 17 heures 30
Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville
Place Frédéric Dugoujon à Caluire et Cuire 69300

à effet de délibérer sur l'ordre du jour joint à la présente convocation.

La réunion se déroulera selon l'horaire suivant :

- 17 h 00 : Accueil des participants et émargement
- 17 h 30 : Ouverture de l'assemblée générale mixte
- 19 h 30 : Clôture de l'assemblée générale mixte
- 19 h 30 : Apéritif et buffet offerts par l'association

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte ne peut valablement se tenir et délibérer sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour qu'aux conditions de quorum suivantes :

- Pour les questions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire, le quart des adhérents doit être présent ou représenté,
- Pour les questions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire, le tiers des adhérents doit être présent ou représenté.

Afin que ces conditions de quorum soient réunies, nous souhaitons donc vivement votre participation. Toutefois, si vous ne pouvez y assister, vous pouvez vous faire représenter par un adhérent de votre choix (Animateurs exclus), et nous vous invitons à cet effet à nous retourner le formulaire de pouvoir ci-joint, dûment complété et signé, avant le 25 novembre 2026.

Vous trouverez en annexe à la présente :

1) L'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte
2) Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale mixte
3) Le formulaire de pouvoir et le coupon réponse à effet de confirmer votre participation,

Comptant sur votre participation et dans l'attente du plaisir de vous y rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e), l'expression de nos plus sincères salutations.

La Présidente

Marie-José FLAMMIER

NB : Les documents sont consultables au siège de l'association ou envoyés par mail sur simple demande

ORDRE DU JOUR de l'Assemblée générale mixte du 2 décembre 2026 de l'association GV Caluire 3C

Questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

1) Rapport moral de l'exercice clos le 31 août 2026
2) Rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2026
3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2026
4) Affectation du résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 août 2026
5) Quitus au comité directeur de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 août 2026
6) Approbation du budget réestimé de l'exercice 2026-2027
7) Tarifs de l'adhésion annuelle et des inscriptions aux cours au titre de l'exercice 2027-2028
8) Approbation du budget de l'exercice 2027-2028

Questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

9) Approbation du changement de dénomination sociale
10) Approbation des modifications statutaires

Questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

11) Approbation des modifications du règlement intérieur
12) Approbation de la candidature de Madame Florence Charpentier en qualité de membre du comité directeur
13) Approbation de la candidature de Madame Florence Chevallier en qualité de membre du comité directeur
14) Approbation de la candidature de Monsieur Éric Etienne en qualité de membre du comité directeur
15) Approbation de la candidature de Monsieur Frédéric Fournet en qualité de membre du comité directeur
16) Approbation de la candidature de Monsieur Dominique Nguyen Dinh en qualité de membre du comité directeur
17) Approbation de la candidature de Madame Elisabeth Pichon en qualité de membre du comité directeur
18) Approbation de la candidature de Madame Huguette Seguin-Vittet en qualité de membre du comité directeur
19) Désignation du représentant de l'association à l'assemblée générale départementale de la FFSV
20) Pouvoir pour formalités
21) Questions diverses

PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION

De l'Assemblée générale mixte du 2 décembre 2026

De l'association GV CALUIRE 3C

Première résolution : Rapport moral de l'exercice clos le 31 août 2026

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture par la présidente du rapport moral de l'exercice clos le 31 août 2026, approuve ledit rapport moral.

Deuxième résolution : Rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2026

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture par la trésorière du rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2026, approuve ledit rapport financier.

Troisième résolution : Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 août 2026

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- Du rapport des vérificateurs aux comptes,
- Des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2026, qui se soldent par un résultat excédentaire de 4 412 € 27 (Quatre mille quatre cent douze euros vingt-sept centimes) et un total de bilan de 89 045 € 52 (Quatre-vingt-neuf mille quarante-cinq euros cinquante-deux centimes)

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Quatrième résolution : Affectation du résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 août 2026

L'assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026 se soldent par un excédent de 4 412 € 27 (Quatre mille quatre cent douze euros vingt-sept centimes) décide, sur proposition du comité directeur, d'affecter ce résultat en totalité au compte de report à nouveau.

Cinquième résolution : Quitus au comité directeur de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 août 2026

L'assemblée générale ordinaire donne aux membres du comité directeur quitus entier de leur gestion pour l'exécution de leur mandat du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Sixième résolution : Budget réestimé de l'exercice 2026-2027

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du projet de budget réestimé de l'exercice 2026 - 2027, approuve ledit budget réestimé, dont le résultat des opérations se solde par un excédent de 400 € (quatre cents euros)

Septième résolution : Tarifs de l'adhésion annuelle et des inscriptions aux cours au titre de l'exercice 2027-2028

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des propositions de tarifs de l'adhésion annuelle et des cours présentés par le comité directeur au titre pour l'exercice qui débutera le 1er septembre 2027 et se clôturera le 31 août 2028, savoir :

Adhésion annuelle à l'association : 14,00 € (Inchangé par rapport à l'exercice 2026-2027)
Gymnastique « standard » : 104,00 € (Plus 1 € par rapport à l'exercice 2026-2027)
Marche nordique et dynamique : 192,00 € (Plus 2 € par rapport à l'exercice 2026-2027)
Aquagym 180,00 € (Inchangé par rapport à l'exercice 2026-2027)

approuve ces propositions de tarif de l'adhésion annuelle et des cours applicables à l'exercice qui débutera le 1er septembre 2027 et se clôturera le 31 août 2028.

L'assemblée générale prend acte :

- Que le montant de la licence relève de la compétence exclusive de la Fédération FFSV, qui en définit le montant chaque année, dans le courant du 1er trimestre de l'année civile de l'exercice débutant le 1er septembre de ladite année (Savoir le 1er trimestre 2027 pour l'exercice 2027-2028 de l'association),
- Qu'il appartient ensuite à l'association d'intégrer dans ses tarifs applicables à l'exercice 2027-2028 le montant qui sera défini par la FFSV dans le courant du 1er semestre 2027.

Huitième résolution : Budget de l'exercice 2027 - 2028

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du projet de budget de l'exercice 2027-2028, approuve ledit budget, dont le résultat des opérations est nul.

Neuvième résolution : Changement de dénomination sociale

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du comité directeur de remplacer l'actuelle dénomination de l'association « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SALLE DES SPORTS - GV CALUIRE 3C - Centre Cuire St Clair » par « GV Caluire 3C », dont le sigle est « GV3C », approuve ce changement de dénomination, qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à effet d'accomplir toutes formalités, déclarations, publications et démarches requises pour l'exécution de la présente décision et la mise en conformité des statuts en résultant.

Dixième résolution : Modifications statutaires

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modifications statutaires proposées par le comité directeur, présentées par la présidente, approuve lesdites modifications statutaires.

Les nouveaux statuts prendront effet à l'issue de la présente assemblée générale.

Onzième résolution : Modifications du règlement intérieur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modifications du règlement intérieur proposées par le comité directeur, présentées par la secrétaire, approuve lesdites modifications du règlement intérieur.

Le nouveau règlement intérieur prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale.

Douzième résolution : Approbation de la candidature de Madame Florence Charpentier en qualité de membre du comité directeur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la candidature de Madame Florence Charpentier en qualité de membre du comité directeur, approuve ladite candidature, pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera convoquée en 2030 à effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

Treizième résolution : Approbation de la candidature de Madame Florence Chevallier en qualité de membre du comité directeur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la candidature de Madame Florence Chevallier en qualité de membre du comité directeur, approuve ladite candidature, pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera convoquée en 2030 à effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

Quatorzième résolution : Approbation de la candidature de Monsieur Éric Etienne en qualité de membre du comité directeur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur Éric Etienne en qualité de membre du comité directeur, approuve ladite candidature, pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera convoquée en 2030 à effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

Quinzième résolution : Approbation de la candidature de Monsieur Frédéric Fournet en qualité de membre du comité directeur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur Frédéric Fournet en qualité de membre du comité directeur, approuve ladite candidature pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera convoquée en 2030 à effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

Seizième résolution : Approbation de la candidature de Monsieur Dominique Nguyen Dinh en qualité de membre du comité directeur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur Dominique Nguyen Dinh en qualité de membre du comité directeur, approuve ladite candidature, pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera convoquée en 2030 à effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

Dix-septième résolution : Approbation de la candidature de Madame Elisabeth Pichon en qualité de membre du comité directeur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la candidature de Madame Elisabeth Pichon en qualité de membre du comité directeur, approuve ladite candidature, pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera convoquée en 2030 à effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Dix-huitième résolution : Approbation de la candidature de Madame Huguette Seguin-Vittet en qualité de membre du comité directeur

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la candidature de Madame Huguette Seguin-Vittet en qualité de membre du comité directeur, approuve ladite candidature, pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera convoquée en 2030 à effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

Dix-neuvième résolution : Désignation du représentant de l'association GV Caluire 3C à l'assemblée générale départementale de la FFSV

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer le(la) président en qualité de représentant(e) de l'association GV Caluire 3C à l'assemblée générale départementale de la FFSV.

Vingtième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir tout dépôt, publicité, ou toute autre formalité légale et réglementaire.

oOo